Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902878-20251205-2025_62-DE

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 5 décembre 2025

Dûment convoqué le 27 novembre 2025

Le vendredi 5 décembre 2025 à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence d'Anne BESCOND, Maire, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Anne BESCOND, Sarah OULIVET, Christian ABAZIOU, Jean NEZOU, Anne-Hélène LE MESTRE, Jean-Paul LE DUFF, Benoît LE DUFF, Jacky PEDEN, Elise ROLLAND,

Etaient absents : Aurélie BERVAS (a donné procuration à Sarah OULIVET), Benjamin GRIJOL(a donné procuration à Anne BESCOND), Arnaud QUELENNEC (a donné procuration à Jacky PEDEN, Thierry GAUDEC (a donné procuration à Benoit LE DUFF)

Membres : En exercice : 13 Présents : 9 Votants : 13	Secrétaire de séance : Benoit LE DUFF

DCM 05 12 25 62

Objet : Ouverture par anticipation des crédits d'investissement 2026 Budget principal

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales, permettant au Conseil municipal d'autoriser l'exécutif de la collectivité à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026, certains générateurs d'engagements contractuels et financiers
Considérant que les engagements financiers ne peuvent être honorés d'un point de vue comptable que si les crédits nécessaires ont été ouverts dans le cadre du budget primitif 2026

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser par anticipation des crédits d'investissements pour l'année 2026 suivants :

Chapitre	Intitulé	Budget 2025	Ouverture 2026 (25% du budget 2025)
CHAPITRE 20	**Immobilisations incorporelles**	**60 300,00 €**	**15 075,00 €**
Article 203	*Frais d'études, de recherche et de développement*	*50 000,00 €*	*12 500,00€*
Article 2051	*Concession et droits similaires*	*10 300,00*	*2 575,00€*
CHAPITRE 21	***Immobilisations corporelles***	***70 240,00 €***	***17 560,00 €***
Article 2135	*Installations générales, agencements, aménagements des const.*	*39,200,00 €*	*9 800,00 €*
Article 2152	*Installations de voirie*	*5 000,00 €*	*1 250,00 €*

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 029-212902878-20251205-2025_62-DE

Article 21757	*Matériel et outillage techniques*	*[illegible]*	*[illegible]*
Article 2183	*Matériel de bureau et matériel informatique*	*12 000,00 €*	*3 000,00€*
Article 2188	*Autres immobilisations corporelles*	*7 080,00€*	*1 770,00€*
Chapitre	Intitulé	Budget 2025	Ouverture 2026 (25% du budget 2025)
CHAPITRE 23	**Immobilisations en cours**	**154 000,00 €**	**38 500,00 €**
Article 231	*Immobilisations corporelles en cours*	*149 000,00 €*	*37 250,00 €*
Article 235	*Part investissement – marché de partenariat*	*5 000,00 €*	*1 250,00 €*

Copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance,

Le Maire,
Anne BESCOND

MAIRIE TREFLEZ 29430 Finistère

Publiée le
Transmis en préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.